



# Certificat d'accréditation

N° : 2-090 Rév 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), crée par décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

## Cabinet d'Expertise BOULADAM Abdelouahab

Adresse : 06 B, rue Serpaggi, Alger Centre - ALGER

Possède les compétences requises pour effectuer des activités d'inspection conformément à la norme ISO/IEC 17020 : 2012 et aux règles d'application d'ALGERAC.

La portée d'accréditation et les sites concernés sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

ALGERAC est signataire des accords de reconnaissance multilatérale avec l'European co-operation for Accreditation EA-MLA et des accords de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA.

Date de prise d'effet : 27/11/2025

Date de fin de validité : 26/11/2028

La Directrice Générale

BOULSNANE Wafa



## ANNEXE TECHNIQUE REV 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : **Cabinet d'expertise BOULADAM Abdelouahab.**

Adresse : **06 B, rue Serpaggi, Alger centre - Alger**

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : **ISO/IEC 17020 :2012** en tant qu'organisme d'inspection de **(type A)** dans les domaines :

- **Agréage des installations et équipements industriels.**

Note : Un organisme de **type A** est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

<b>SITE CONCERNE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Siege</b> : 06 B, rue Serpaggi, Alger centre - Alger</li><li>- <b>Tel</b> : 0552 88 16 77</li><li>- <b>Fax</b> : /</li><li>- <b>Email</b> : expertbouladam@gmail.com</li></ul>
----------------------	---

**Date de prise d'effet le : 27 Novembre 2025**

**Date de fin de validité le : 26 Novembre 2028**

**Pour la Directrice Générale et par délégation  
Le Chef de Département inspection  
BENNACEUR Massinissa**

*Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis*

**PORTEE D'ACCREDITATION****Domaine Général : I-Agréage**

Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
<b>Agréage des installations, équipements industriels.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle Visuel</li> <li>- Quantitatif</li> </ul>	Contrôle dans le cadre d'échanges commerciaux et de la réglementation en vigueur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appareil photo</li> <li>- Calculatrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n°21-338</li> <li>-Fiche technique du produit</li> <li>-Normes et règlements spécifiques aux produits</li> <li>- Procédure d'agrèage PR 15</li> </ul>

**Responsable d'accréditation**  
**M. BOUAROURI Mohamed**